

MAZEL TOV

Aux termes d'un ASSP en date du 22/04/2024, il a été constitué une **SCI** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : MAZEL TOV **Objet social** : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'apport, échange, apport ou autrement, **Siège social** : 36 RUE DE L'INTENDANCE, 83600 FREJUS **Capital** : 500 € **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation au RCS** de FREJUS **Gérance** : M. DE NARDO François 90 BOULEVARD DE LA MER 83700 SAINT RAPHAEL **Clause d'agrément** : **Cession d'actions** : soumise à agrément. gérant (L24162436)



Par acte SSP du 27/04/2024, il a été constitué une **SARL** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

OREY

Objet social : Restauration traditionnelle, traiteur **Siège social** : Quartier Les Bonneaux D14 83610 Collobrières. **Capital** : 5000 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : Mme LECOUTURIER Emilie, demeurant 253, chemin rural des Vaubelons 83610 Collobrières, M. LECOUTURIER Romain, demeurant 40, impasse des Passerous 83610 Collobrières **Immatriculation au RCS** de Toulon (L24177644)

EMILIE GOGUEL-MAZET

60 boulevard des Dames 13002 Marseille

Par acte SSP du 10/05/2024, il a été constitué une **SASU** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

NUMEIS

Objet social : La prise de participations par voie d'apport, d'achat, de souscription, d'échange, de fusion ou autrement dans toute entreprise ou société civile ou commerciale ainsi que la détention et gestion de ces participations ; L'assistance et le conseil aux entreprises et toute réalisation de prestation de services au profit de professionnels ou particuliers, notamment dans le domaine numérique et les nouvelles technologies. **Siège social** : 37 rue de la Paix 83670 Varages. **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Président** : M. BRUEL Michaël, demeurant 37 rue de la Paix 83670 Varages **Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Les décisions collectives limitativement énumérées ci-après doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant du droit de vote : - celles prévues par les dispositions légales ; - les décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés, et notamment l'augmentation du capital par majoration du montant nominal des titres de capital autrement que par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

d'émission (art. L 225130, al. 2 du Code de commerce) ; - la modification de la clause d'agrément. **Clause d'agrément** : En cas de pluralité d'associés, toute transmission à titre gratuit ou onéreux d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue à l'Article 23. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les noms, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés. Le Président dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au Cédant la décision de la collectivité des associés. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. En cas d'agrément, l'associé Cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 30 jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai trois (3) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'associé Cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue. Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai trois (3) mois ; l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler. Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil étant précisé que si les modalités de détermination du prix des titres sont prévues dans une convention liant les parties à la cession ou au rachat, l'expert désigné sera tenu de les appliquer conformément aux dispositions du second alinéa du I de l'article 1843-4 du Code civil. Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, qu'elles interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement. Elles peuvent aussi s'appliquer aux cessions de droit d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées. La présente clause d'agrément ne peut être modifiée ou supprimée qu'à l'unanimité des associés. Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle. **Immatriculation au RCS** de Draguignan (L24177830)

legal2digital.fr

TOM RENOV

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros **Siège social** : 51 Boulevard des Lucioles - Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROQUEBRUNE SUR ARGENS du 07/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée **Dénomination sociale** : TOM RENOV **Siège social** : 51 Boulevard des Lucioles - Les Issambres, 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS **Objet social** : Tous travaux de peinture, ainsi que la pose et mise en service de climatisation. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1 000 euros **Gérance** : Thomas DETREVAL, demeurant 51 Boulevard des Lucioles - Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS, assure **La Gérance. Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS. **Pour avis**, La Gérance (L24176073)



Dénomination :

N5D

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. **Siège social** : 17 T rue du Pigeonnier, 83440 MONTAURoux. **Objet** : L'activité de holding et notamment la prise, sous toutes ses formes, de tous intérêts et participations. **Durée de la Société** : 99 année(s). **Capital social fixe** : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. **Cession d'actions et agrément** : Dans les conditions statutaires et légales. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : **Président** : Monsieur Franck Noah 17 T rue des Pigeonniers 83440 MONTAURoux. **La Société sera immatriculée au RCS** DRAGUIGNAN. (L24177226)

Suivant acte sous seing privé du 02/05/2024, il a été constitué la **Société par Actions Simplifiée** : **Dénomination sociale** :

CARPE DIEM HOLDING

Capital social : 1.000 euros **Siège social** : Centre d'affaires MONBUR'O, 837 bis Allée de Paris - 83500 LA SEYNE-SUR-MER **Objet** : La prise de participation, d'intérêts ou de contrôle dans toute société en France ou à l'étranger ; La participation active à la détermination, l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale, et plus généralement, à l'animation effective de toutes sociétés, entités juridiques avec ou sans personnalité morale, dans lesquelles elle prendra à l'avenir une participation, et de toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par les précédentes, à condition que la société en ait le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; La gestion de ces participations et toute assistance en matière de management, gestion et de développement ainsi qu'en matière administrative, comptable, financière, commerciale ou immobilière et d'une façon générale, toutes prestations de services liées à ces participations ; La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;

et La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. **Président** : Monsieur Léopold LUDWIG demeurant 24 Allée du Docteur Dravet à SANARY SUR MER (83110) **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a droit de participer aux décisions par lui-même. Il peut se faire représenter par un autre associé justifiant d'un mandat **Agrement** : Toute transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise à l'agrément donné par décision collective extraordinaire des associés **Durée de la Société** : 99 ans à compter de son **immatriculation au RCS** TOULON. **Pour avis**. (L24178213)



FIDAC
Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques
Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG - 03 88 32 14 15

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 mai 2024, à LA SEYNE-SUR-MER. **Dénomination** :

JAGER-PJ-CONSULT

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. **Siège social** : 274 avenue Noël Verlaque, 83500 La Seyne sur Mer. **Objet** : Conseil d'entreprise en stratégie, management et finances. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ; Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social. **Durée de la Société** : 99 année(s). **Capital social fixe** : 100 euros **Cession d'actions et agrément** : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : **Président** : Monsieur Philippe JAGER 274 avenue Noël Verlaque 83500 La Seyne sur Mer. **La Société sera immatriculée au RCS** de Toulon. **Pour avis**. (L24176614)

Modifications

VF 670

SCI au capital de 620000 €
Siège social : 670 Avenue du Bois Fleuri
Lotissement Clair Bois
83700 Saint-Raphaël
919 970 566 RCS de Fréjus

L'AGE du 01/01/2023, a décidé de **transformer** la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2023 et a nommé gérant Mme VIQUIER Noëlle, demeurant 670 Avenue du Bois Fleuri Lotissement Clair Bois 83700 Saint-Raphaël. Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas. Modification du RCS de Fréjus (L24174515)